



Le 5 janvier 2021
Services d'audits externes

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) invite les cabinets qualifiés à lui faire parvenir une proposition pour la fourniture de services d'audit pour les prochaines 5 années (2021-2022 à 2025-2026).

La DSFM a été créée en 1994, afin d'assurer une formation de qualité à sa population estudiantine francophone du Manitoba en promouvant le développement de personnes autonomes, épanouies, compétentes, sûres de leur identité, fières de leur langue et de leur culture. La DSFM est gérée par les parents francophones du Manitoba et reflète les intérêts et les valeurs du milieu franco-manitobain.

Le budget annuel de la DSFM pour l'année scolaire 2020-2021 se chiffre à 97 443 695 \$. L'année financière est du 1^{er} juillet au 30 juin. La DSFM, comme toutes autres divisions scolaires au Manitoba, s'adhère aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CSSP). La division suit les lignes directrices établies dans le manuel FRAME, établi par la province du Manitoba.

Les services requis de la firme choisie sont les suivants :

- Procédures d'audit globales précises telles que requises par le Bureau de vérificateur général;
- Audit de la cédule de divulgation de rémunération;
- Préparation du rapport d'audit des états financiers et des inscriptions scolaires;
- Préparation des états financiers et de la Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés;
- Préparation des notes afférentes aux états financiers.

L'étendue de l'audit des états financiers de la DSFM comprendra :

- Une opinion d'audit à l'égard de l'entité consolidée;
- Une opinion d'audit supplémentaire conformément aux dispositions du paragraphe 41 (12) de la Loi sur les écoles publiques;
- Une opinion d'audit à l'égard de l'organisme de bienfaisance ainsi que la préparation de la Déclaration de renseignements des œuvres de bienfaisance.

La DSFM va choisir la soumission qui répond le mieux à ces besoins en termes de prix et de service. L'offre de service en français et la connaissance du milieu éducatif seront des atouts importants lors du processus de sélection. La Division se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires à un seul ou à la totalité des soumissionnaires afin de pouvoir bien évaluer les propositions. La Division se réserve également le droit de rejeter une ou la totalité des propositions reçues.

Les soumissions devraient comprendre l'information suivante :

- Expérience et compétence dans la vérification d'une division scolaire;
- Le processus de vérification qui sera suivi;
- L'habilité de fournir un service en français;
- 3 références;
- Les honoraires prévus.

S.V.P. nous faire parvenir votre soumission par courriel à rob.dupre-ollinik@dsfm.mb.ca au plus tard 16 h le vendredi 11 février 2021.